

Règlement **Motocross** 2024













Contenu

1
2
8
12
17
23
24
27
28
31
33
37
40
41



1 FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un cham-pionnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de la FIM EUROPE et la réglementation de la Swiss Moto.

La Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- L'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de la Swiss Moto ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

1.1 Championnat suisse

Le championnat suisse est établi conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlement/code et conditions de la Swiss Moto/FIM/FIM EUROPE. Les championnats suisses de motocross auront lieu dans les catégories suivantes :

- Swiss Moto MX Masters
- Swiss Moto MX 2
- Swiss Moto MX National 250
- Swiss Moto MX Open

- Swiss Moto MX Junioren 125
- Swiss Moto MX Junioren 85
- Swiss Moto MX Sidecars CS (Swiss Moto, SAM; siehe Zusatzreglement)

Les coupes suisses de motocross 2022 auront lieu dans les catégories suivantes :

- Swiss Moto MX Yamaha YZ-Cup
- Swiss Moto MX Women Cup (Swiss Moto, SAM, Angora, AFM; siehe Zusatzreglement)
- Swiss Moto MX Scott Kids Cup 65 (siehe Zusatzreglement)
- Swiss Moto E-Cup (siehe Zusatzreglement)

1.2 Commission

Les commissions sportives établissent les règlements de leur discipline qui seront basés sur les données de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

Comité central (CC) Ressort sport

ENZ Rolf, Allmendstrasse 26, 4658 Däniken SO

rolf.enz@swissmoto.org

MX-Commission, Président

FURLATO Patrizio

Rebstrasse 10, 8552 Felben-Wellhausen +41 79 954 48 13 <u>patrizio.furlato@swissmoto.org</u>

MX-Commission, Commissaire technique / règlement technique

HAAG Eugen

Kleinwilhöhe 12, 6048 Horw +41 79 302 73 77 <u>eugenhaag@bluewin.ch</u>



MX-Commis	sion. N	Viem	bre
------------------	---------	-------------	-----

MX-Commission, Membre		
FLÜCKIGER Christian Gran Rue 39a, 1034 Boussens	+41 79 693 25 00	christian.fluckiger81@gmail.com
MÜLLER Renato Unterdorfstrasse 19, 5611 Anglikon AG	+41 79 653 06 82	thereallee@bluewin.ch
OSWALD Heinz Grundstrasse 21, 8500 Frauenfeld	+41 76 558 69 19	heinz oswald@sunrise.ch
FURRER Martina Brand 28, 5637 Beinwil (Freiamt)	+41 79 689 72 20	maertu.furrer@gmail.com
MX-Commission, Responsable chronomét VETTER Stephan	rage	
Rötistrasse 645, 4716 Welschenrohr	+41 79 340 33 68	stephan.vetter@ggs.ch
Docteur de la Fédération Dr. med. Jan BEHNCKE		
Aegertenstrasse 23, 4923 Wynau	+41 62 530 04 13	behnckejan@gmail.com
Secrétariat général		
Zürcherstrasse 376, 8500 Frauenfeld	+ 41 52 723 05 56	sport@swissmoto.org

1.3 Protection des données Communication via Whatsapp

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque pilote. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.

2 LICENCES

2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre Swiss Moto : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est seulement obligatoire pour les licences inter.
- Si tu n'es pas résident en Suisse, une autorisation de la fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois bien évidemment être administrativement en règle avec la Swiss Moto (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.)
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Tu dois télécharger ta demande de licence complète via <u>Racemanager</u> à trouver sur le site. Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, les frais supplémentaires de traitement pourraient d'élever à 50.- CHF. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

La licence est valable du 1er janvier au 31 décembre. Les demandes hors délai sont valables dès la date d'émission. Les licences ne sont valables que lorsque toutes les conditions sont remplies (certificat médical, paiement, etc.).

Si un pilote remplit la demande pour obtenir une licence d'une catégorie d'un niveau plus élevé, il ne peut plus changer dans la catégorie inférieure pendant l'année.

La limite d'âge est fixée à la fin de l'année à laquelle le pilote a atteint l'âge maximum de la catégorie con-cernée. L'âge minimum débute selon **l'année de naissance** du pilote.



2.2 Renonciation

Par sa participation à un événement, le licencié déclare en son nom et celui de ses héritiers à ne pas porter d'action en justice contre les responsables de la Swiss Moto, les commissaires, les organisateurs et les officiels de la course. Chaque accompagnant et assistant accepte les mêmes obligations. Chacun prend part à une manifestation à ses propres risques, en particulier en ce qui concerne des accidents (décès, dommages matériels, vol, feu, etc.).

Chaque participant confirme qu'aucune raison ne lui défend de pratiquer le sport motocycliste. Il se subordonne aux règlementations de la FIM / FIM Europe et Swiss Moto. Par sa participation, il accepte en particulier de renoncer à porter d'actions en justice et accepte toutes les prescriptions Swiss Moto et Swiss Olympic Association relatives à l'antidoping (La liste de doping actuelle peut être consultée sous www.swissolympic.ch ou www.antidoping.ch).

Le licencié Swiss Moto confirme aussi qu'il est consicent que la couverture d'assurance inclus à la licence Swiss Moto n'est pas valable pour des éventuelles participations à des manifestations non-officielles non-reconnues par la Swiss Moto.

Chaque participant accepte la levée du secret professionnel du service des secours, médecin, hôpital en cas de questions posées par les membres du service des secours, président CO, jury, direction de course, personne de contact en cas d'urgence et assurance RC ainsi que par les membres du secrétariat Swiss Moto.

2.3 Types de manifestations

- Manifestations NATIO / JUNIORS (seront inscrites au calendrier FIM EUROPE)
 Accessibles aux licenciés de la Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.
- Manifestations INTER (seront inscrites au calendrier FIM)
 Accessibles aux licenciés de la Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.

2.4 Assurances

Une assurance invalidité et décès est incluse dans la licence. Les sommes de couvertures sont comme suit (plus d'informations auprès du secrétariat ou sur le site <u>WEB</u>.

Type de licence	Invalidité 100%	Décès
A Licences (FIM international)	200'000	50′000
B Licences (national)	50′000	25′000
C Licences (national Kids)	25′000	5′000

Assurance accident: indemnité journalière

Étant donné que les assurances réduisent les indemnités (indemnités journalières, rentes) jusqu'à 50%, nous vous recommandons vivement de souscrire à une assurance complémentaire.

Vous trouverez plus d'informations sur "l'assurance accident et indemnités journalières collectives" au-près du secrétariat Swiss Moto.

2.5 Types de licences

Licences internationales (Type de licence A)

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix	(MXGP/MX2, Sidecar, Women)
FIM Europe	Championnat d'Europe	(65, 85, 125, 250, Sidecar)
FIM	International	(Masters, MX2, Sidecar)



Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un championnat FIM/FIM Europe. Les licences pour les championnats FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories Swiss Moto. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

Les licences mondiales et européennes seront attribuées par le secrétariat Swiss Moto selon les conditions suivantes : Si un pilote de la catégorie MX Junioren 85 ou MX Junioren 125 monte dans la classe MX National 250 et demande une licence CE, il doit être classé dans les 5 meilleurs du championnat suisse Junioren 85cc ou MX Junioren 125 de l'année précédente. Des exceptions doivent être autorisées par la commission sport. Seuls les pilotes avec au moins une licence Internationale peuvent se voir attribuer une licence annuelle ou 1 manifestation en GP. Les licences européennes 1 manifestation peuvent être attribuées à des pilotes Nationaux par la commission Swiss Moto-MX.

Licences nationales (Type de licence B)

Swiss Moto MX National Open

National 250 Junioren 125 Yamaha YZ-Cup

Sidecar CS (en collaboration avec SAM, voir règlement supplémentaire)

Women Cup (en collaboration avec SAM, AFM, Angora, voir RS)

E-Cup

Nationale Licences (Type de licence C)

Swiss Moto MX Junioren 85

Scott Kids 65 Cup

(en collaboration avec AFM, Angora, SJMCC, voir règlement supplémentaire)

Licences 1 manifestation Swiss Moto

Les licences 1 manifestation seront disponibles pour les catégories Swiss Moto suivantes :

• Kids 65

• Junioren 85

• Junioren 125

National Open

National 250

Women

• Sidecar

• E-Cup

Dans la Coupe Yamaha, des licences une manifestation seront attribuées. Toutes les conditions de la coupe doivent être observées (vêtement, marque de la moto, etc.). Si plus de 45 pilotes sont inscrits, les licences annuelles ont priorité pour la qualification et les licences 1 manifestation n'auront droit aux places libres que jusqu'à la 45ème place de départ.

La licence 1 manifestation est attribuée automatiquement lors de l'inscription en ligne via le Racemanager si aucune licence annuelle n'est disponible dans la catégorie correspondante.

Les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont : résident en Suisse, carte d'identité. Pas de participation au classement annuel du championnat Swiss Moto ou coupe - uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. Les pilotes étrangers doivent apporter un quitus de leur fédération.

Valable pour 1 manifestation au prix de 70.- CHF sur présentation de la carte Swiss Moto (Junioren 85 / Kid's 30.- CHF) ou 90.- CHF pour les non-membres (Junioren 85 / Kid's 40.- CHF)

La licence 1 manifestation conclut une assurance en cas de décès (20'000.- CHF - Junioren 85 / Kids 5'000.- CHF) et d'invalidité (80'000.- CHF - (Junioren 85 / Kid's 25'000.- CHF).



Licences 1 manifestation classes Inter

Les demandes de licence journalière pour les catégories MX 2 und MX Masters seront soumises à l'approbation de la commission MX Swiss Moto. Pour les licenciés d'une licence Junior/FIM EUROPE/FIM, la licence 1-manifestation est gratuite. Celle-ci devra être demandée au plus tard 1 semaine avant la manifestation.

FIM ONE EVENT

Les demandes de licence ONE EVENT pour des compétitions internationales, championnats européens et mondiaux doivent être communiquées à **l'avance** au secrétariat Swiss Moto.

Licences étrangères

Les pilotes étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de leur fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestations suisses (autorisation unique ou sur une durée d'une saison).

2.6 Conditions d'obtention de licence et possibilités selon les catégories

- Les pilotes sans aucune licence Swiss Moto, FIM Europe ou internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une **licence journalière**
- Les pilotes sans licence Swiss Moto qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence Swiss Moto. Pour ces pilotes, les conditions de licences sont celles de la fédération qui a établi votre licence.
- Un pilote avec **licence journalière** sera inscrit sur le classement journalier, recevra coupe et prime d'arrivée mais n'obtiendra **aucun point** au championnat.
- Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le championnat dans cette catégorie et elle aura la priorité.
- **Les points au championnat** ne sont attribués uniquement si le pilote possède la licence pour la catégorie concernée.
- Pour **toutes les catégories**, le déroulement de l'inscription et désinscription est le suivant:
- Les pilotes inscrit et licenciés d'une catégorie ont la priorité! Ce n'est qu'après la clôture de l'inscription et si des places sont encore disponibles, des pilotes qui possèdent une autre licence Swiss Moto Motocross ou une lience une manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- Quand 45 (40/30) pilotes ou plus sont enregistrés, aucun pilote d'une autre catégorie ne peut être accepté (spécialement pilotes Inter). Quand il y a moins de 45 (40/30) pilotes enregistrés, les premiers pilotes d'autres catégories inscrites seront acceptés (selon l'ordre d'inscription). Exception Yamaha YZ-Cup.
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque <u>les conditions</u> <u>de licence</u> sont remplies. Par exemple : La limite d'âge (mini. et maxi.) doit être respectée et aussi a moto doit respecter les conditions (type et cylindrée) de la catégorie correspondante
- Lorsque les points ne sont **pas** attribués à un pilote, ils ne sont **PAS** perdus pour le pilote licencié suivant.

Licence Scott Kids 65 Cup

Les pilotes nés entre 2012 et 2016 (8 - 12-ans) peuvent conclure une licence Kid's.

• Tu peux participer à la Scott Kids 65 coupe.

Licence Junioren 85

Les pilotes nés entre 2009 et 2013 (11-15-ans) peuvent conclure une licence Junioren 85.

• Tu peux participer à toutes les courses Junioren 85 du calendrier Swiss Moto.



Licence Junioren 125

Les pilotes nés entre 2005 et 2011 (13-19-ans) peuvent conclure une licence Junioren 125.

- Tu peux participer à toutes les courses Junioren 125 du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux obtenier une extension de licence (100.- CHF) pour la classe Inter Swiss MX2, si tu remplis les conditions d'obtention d'une licence Inter et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as droit à la coupe et prime d'arrivée et points dans le championnat Inter Swiss MX2.
- Tu peux, avec ta licence, participer aux courses dans les catégories National 250 et Women aussi longtemps qu'il y a encore des places libres et que tu remplis les **conditions** pour la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, cependant, tu ne marques pas de point au championnat.

Licence National 250

Les pilotes nés entre **2010 et 1996 (14-28-ans)** peuvent conclure une licence National 250. A partir de 2025, la limite d'âge sera limitée aux 14-25 ans.

- Tu peux participer à toutes les courses National 250 du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux demander une extension de licence Inter (100.- CHF), si tu remplis les conditions pour cette catégorie et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

Licence National Open

Dès l'année de naissance 2008 (16 ans) tu peux obtenir une licence National Open.

- Tu peux participer à toutes les courses National Open du calendrier Swiss Moto.
- Tu peux demander une extension de licence Inter (100.- CHF), si tu remplis les conditions pour cette catégorie et si la commission MX t'en donne l'autorisation. Tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

Licence Women

Dès l'année de naissance **2011 (13 ans)** tu peux obtenir une licence Women.

- Voir règlement supplémentaire Women Cup
- Tu peux conclure une extension de licence Inter (CHF 100.-) si tu remplis les conditions. Dans la catégorie Inter, tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.
- Tu peux avec ta licence courir dans les catégories nationales National 250 et Junioren 125 pour autant qu'il y ait de la place libre et que tu remplisses les **conditions** de la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée mais ne marques aucun point au championnat.

Yamaha YZ-Cup

Dès l'année de naissance 2010 (14 ans) tu peux obtenir une licence Yamaha YZ-Cup.

• Tu peux participer à toutes les courses Yamaha YZ-Cup du calendrier.

Licence International MX2 et MX Masters

Catégorie MX Masters dès l'année de naissance 2008 (16 ans) Catégorie MX2 dès l'année de naissance 2009 (15 ans)

- Avec cette licence, tu peux participer aux courses internationales respectives ainsi qu'aux courses à l'étranger.
- Tu peux également participer aux catégories nationales (exception Yamaha YZ-Cup) pour autant qu'il y ait de la place mais cela sans avoir droit au classement du jour, à la coupe, à la prime d'arrivée et aux points pour le championnat.
- Les licences Inter autorisent la participation du licencié aux manifestations à l'étranger inscrites dans le calendrier FIM International/FIM Europe Open ou dans un calendrier supplémentaire.
- Un double départ MX Masters et MX2 n'est pas possible.



Licence International Side-car Pilote et Passager

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance 2008 (16 ans)

Âge minimum passager Side-car : année de naissance 2008 (16 ans)

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du championnat suisse et pour les courses internationales.
- La commission Swiss Moto ou SAM peut, sur demande écrite, délivrer des autorisations spéciales qui seront confirmées par écrit par ces instances.

Licence National Side-car Pilote et Passager

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance 2008 (16 ans) Âge minimum passager Side-car : année de naissance 2008 (16 ans)

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du championnat suisse internationales.
- La commission Swiss Moto ou SAM peut, sur demande écrite, délivrer des autorisations spéciales qui seront confirmées par écrit par ces instances.

Licence Quad

Dès l'année de naissance 2008 (16 ans), tu peux obtenir une licence Quad.

2.7 Demandes d'exception

Les demandes d'exception sont à communiquer à la Swiss Moto-MX. La commission Swiss Moto-MX traitera les demandes et prendra les décisions finales.

2.8 Übersicht

Catégorie	Licence	Licence	1 Manifest.	Cert. médical	
Kids 65	Kid/FIM EUROPE/FIM	Χ			
Junioren 85	Mini/FIM EUROPE/FIM	Χ		obligatoire	
Junioren 125	Junior/FIM EUROPE/FIM	Χ		obligatoire	
National 250	National MX/FIM EUROPE	X		obligatoire	
National Open	National MX/FIM EUROPE	X	X	obligatoire	0
Yamaha YZ-Cup	Yamaha YZ-Cup	Χ		obligatoire	
MX 2	Inter/FIM EUROPE/FIM	X*		obligatoire	
MX Masters	Inter/FIM EUROPE/FIM	X *		obligatoire	
Sidecar CS	Nat./Inter/FIM EUROPE/FIM FIM	Χ		obligatoire	
Quad	Inter/FIM EUROPE/FIM	Χ		obligatoire	
Women	National MX/FIM EUROPE	Χ		obligatoire	
E-Cup	National	Χ			

^{*} Seulement avec autorisation de la Swiss Moto-MX



3 INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS

Calendrier des courses

Calendrier actuel, résultats

- Championnat Suisse: https://www.swissmoto.org/de/sport-lizenzen/motocross
- Championnat d'Europe : <u>www.fim-europe.com</u>
- Grand Prix, Championnat du Monde : <u>www.fim-live.com</u> | <u>www.mxgp.com</u>

Règlement particulier

Le règlement particulier de l'organisateur est limité aux données de la manifestation (tracé, horaire, catégo-ries, etc.). Les règlements particuliers, horaires, formulaires 1 manifestation et formulaires techniques doi-vent être commandés en <u>ligne</u>.

Participation

Tous les pilotes en possession d'une licence annuelle Swiss Moto, une licence une manifestation ou une licence internationale sont autorisés à prendre le départ des courses de coupe ou championnats suisses Swiss Moto (ATTENTION: MX Masters également avec licence étrangère internationale/FIM Europe valable). L'organisateur doit accepter tous les pilotes conformes aux conditions inscrits à une manifestation, sous réserve de restrictions cantonales et/ou de restrictions relatives au permis de conduire.

Participation de licenciés SAM

Les licenciés SAM Masters peuvent prendre le départ dans la classe Swiss Moto MX Masters avec leur licence SAM (la licence Pro Race SAM n'est pas acceptée). Il n'y a pas besoin de licence supplémentaire ni d'extension. Pas de point au classement annuel du championnat mais uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. L'inscription doit se faire via le Racemanager.

Participation des licenciés Enduro

Les pilotes Enduro avec une licence annuelle Swiss Moto peuvent participer aux courses sans devoir deman-der une licence 1 manifestation. Cependant, selon la licence Enduro, ils ne peuvent que participer dans les catégories suivantes:

Enduro Inter Licence: MX Masters
Enduro Inter Junior Licence: MX 2

Les licenciés Enduro National ne peuvent participer que les catégories MX National. Exceptions pour le MX Masters et MX 2 qui doivent être autorisées que par la commission Sport.

En principe, les prescriptions du point 2.6 sont à observer. Il est à noter que les licenciés Enduro peuvent demander une extension d'une licence MX pour un montant de CHF 100.00 qui leur donne droit aux points pour le championnat.

Inscription

Tous les pilotes **doivent** s'inscrire dans le <u>Racemanager</u> **au plus tard le mardi 24.00 heures** avant l'évènement. Pour toute inscription après cette date ou sur place, un supplément de "dernière minute" de 30 francs peut être facturé. La perception de ce supplément incombe à l'organisateur et **le montant sera intégralement versé dans sa caisse.**

Désinscription / excuse

En cas d'empêchement grave (maladie, accident, etc.), la désinscription doit se faire dans le <u>Racemanager</u> jusqu'à la **vielle de** la course. Les pilotes non excusés ou hors délai se verront remettre une amende de 30.- CHF.

Inscriptions pour les manifestations internationales

Grand-Prix / Championnat d'Europe

Les inscriptions pour **Side-car ou Grand Prix Solo ou Championnat Européen** doivent être envoyées **au moins 35 jours avant la manifestation** au secrétariat Swiss Moto.



Pour tous les pilotes solos ou Side-car désireux de participer à un Grand Prix, l'inscription FIM doit se faire par l'intermédiaire de la Swiss Moto au moyen du formulaire d'inscription FIM.

Envoi des inscriptions pour toutes les manifestations à l'étranger

Ceux qui reçoivent un formulaire d'inscription par l'organisateur doivent fournir une copie de l'autorisation de départ de la Swiss Moto à l'organisateur ou à la fédération motocycliste concernée. Les pilotes sans autorisation de départ annuelle peuvent la demander au secrétariat Swiss Moto.

Empêchement à l'étranger

Les absences non excusées qui nous sont transmises par les fédérations compétentes seront jugées par la commission concernée et une amende de 100.- CHF au minimum sera attribuée.

3.1 Inscriptions

L'inscription doit être effectuée en avance en ligne dans le Racemanager.

Si le règlement particulier le mentionne, les casques, les protections dorsales ou les motos doivent en outre être présentés au contrôle technique.

Tarifs d'inscriptions

CHF 50.- Kid 65, Junioren 85

CHF 80.- MX 2, MX Masters, Sidecar CS, Junioren 125, National 250, National Open,

Yamaha YZ-Cup, Women Cup

Les tarifs pour Women sont fixés selon le règlement supplémentaire.

Quand un organisateur doit annuler/interrompre une manifestation en raison de mauvais temps/accident, les primes d'inscriptions seront remboursées comme suit :

- Lorsque la manifestation est interrompue/annulée avant les premiers essais, chaque pilote reçoit 60% de sa prime d'inscription.
- Après les essais/qualifications, chaque pilote reçoit 40% de sa prime d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, il n'y aura pas de remboursement aux pilotes.

L'organisateur doit quand même supporter les frais lors d'annulation d'une manifestation, parfois même plus que lorsque tout se déroule normalement.

Lorsqu'une manifestation est annulée pour cause de manquement à la sécurité ou au respect des règles éta-blies (en raison d'une erreur de l'organisateur), l'organisateur devra rembourser la totalité des primes d'inscriptions aux pilotes.

Numéros de départ

Les n°s de départ seront attribués selon ces critères :

- 1. N° de départ en mondial / championnat européen
- 2. Classements de l'année précédente (les n° 1-3 ne seront pas attribués à d'autre pilotes)
- 3. N° de départ de l'année précédente

Dans toutes les catégories, le n° de départ seront communiqués par le secrétariat Swiss Moto. À l'exception de la coupe Yamaha, où l'imporateur décide des n°s attribués. Les pilotes titulaires d'une licence annuelle se verront attribuer un n° de départ fixe par le secrétariat Swiss Moto et sera valable pour toute la saison.

Numéros de départ des pilotes étrangers et licence une manifestation

Les pilotes étrangers ou licenciés à la journée recoivent également leur numéro de la part du Secrétariat Swiss Moto.



3.2 Droits et devoirs du pilote et de ses accompagnants (cf. Art. 60.2 Code sportif Swiss Moto)

- Le participant s'engage à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes désobligeants envers le public, l'organisateur, les officiels, la Swiss Moto ou ses concurrents.
- Le pilote doit être en bonne santé physique et mentale.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. Le pilote supporte également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de son équipe.
- L'utilisation de musique portative pendant les essais/courses est proscrite.
- Le pilote ne doit pas mettre en danger les autres pilotes, mécaniciens, assistants, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. sur la piste ou en dehors.
- La conduite dans le box doit se faire de manière respectueuse. Le pilote qui entre dans les box doit faire un arrêt complet (stop) avant de ressortir des box
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable
- La conduite autour de la piste doit se faire à **l'allure du pas**.
- Les ordres donnés par les officiels, bénévoles, organisateurs doivent être suivis et respectés.
- Les équipements électroniques de communication entre assistant et pilote (passager) sont interdits.
- S'arreter sur la piste n'est pas autorisé (phase jaune causée inutilement)
- Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse passablement réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.
- Des coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position et seront penalisé.
- Il convient au Directeur de course ou le commissaire sportif de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en le reprenant.
- Les pénalités pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant l'entraînement seront =
 +2 places sur la grille. Des pénalités peuvent être infligées.
- La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.
- Il est interdit de couper la piste. Si le directeur de course ou les commissaires sportifs constatent qu'un coureur a quitté le parcours dans l'intention d'obtenir un avantage, le coureur en question sera sanctionné des pénalités suivantes : Essais chronométrés : suppression du meilleur tour. Course : +5 places à la fin de la course. D'autres pénalités peuvent être appliquées à tout moment. Il s'agit d'une décision factuelle contre laquelle aucun protêt ne peut être fait.

3.3 3.3 Aide externe

Une aide externe quelconque portée sur le circuit est interdit. A l'exception d'une aide garantissant unique-ment la sécurité du pilote. Ceci est valable pour toutes les catégories.

La moto doit être démarrée par le pilote, sauf dans les box ou lors du pré-départ, à tout moment sans l'aide d'autres personnes.

Sanctions

• Durant les courses = disqualification

Durant les entraînements = + 5 places sur la grille de départ



3.4 Passes / laissez-passer

Carte de box

Par le biais de Racemanager, chaque pilote peut générer sa carte d'accès au box.

Bracelets d'entrées

Pour les événements qui exigent des entrées, les pilotes reçoivent à l'entrée un **maximum de 3 brace-lets** de l'organisateur, le nombre exact est indiqué dans le règlement particulier.

Laissez-passer

Les Laissez-Passer seront distribués par le secrétariat (teams, importateurs, presse, photographes).

3.5 Participation à l'étranger

Participation en championnat d'Europe/du Monde

L'inscription à ce type de manifestation est établie selon la Gradingliste de la commission sportive Swiss Moto-MX. La commission Motocross (Swiss Moto-MX) établit une liste de pilotes prioritaires par catégorie qui sera réévaluée à mi-saison en autre selon les résultats intermédiaires du classement général, mais aussi se-lon la motivation et l'engagement en général. Les inscriptions à ces courses seront basées sur cette Gradingliste.

Conditions

- 1. Priorités aux pilotes de nationalité suisse ou avec une résidence permanente en Suisse
- 2. Classement du championnat suisse / mondial / européen de l'année précédente
- 3. Les pilotes qui roulent l'intégralité du mondial / europe ou qui y ont déjà disputé des courses ont la priorité

Lors d'une manifestation FIM/FIM EUROPE en Suisse, il est possible de proposer des pilotes. Gradingliste 1-reste inchangée jusqu'à la séance de mi-saison de la Swiss Moto-MX. Gradingliste 2-sera modifiée selon les critères suivants :

- 1. points en championnat du Monde / d'Europe
- 2. qualification pour les courses de championnat du Monde / d'Europe
- 3. championnat suisse

Sélection de l'équipe nationale

La sélection pour la participation au Motocross des Nations (MXoN, MXoEN, Coupe de l'Avenir) sera établie selon les critères suivants :

Passeport suisse (obligatoire selon FIM), **licence Swiss Moto**, points en championnat du Monde/d'Europe, qualifications en championnat du Monde/d'Europe, classement en championnat suisse, état physique, motivation.

La décision définitive sera prise par la commission Swiss Moto-MX en collaboration avec le Team Manager.

Demande d'exception

Toute demande d'exception doit être faite par écrit au secrétariat Swiss Moto. Ces demandes seront traitées par la commission Swiss Moto-MX.



4 4RÈGLEMENT TECHNIQUE

Le pilote assume en tout temps la responsabilité que sa moto et son équipement soient en bon état.

Catégorie / Cylin			Type / Cylir	/ Cylindrée		
MX Masters			2T 4T	175cc - 300cc 250cc - 450cc		
	pas de points au			demande doit être déposée 21 jours avant à des coupes et des prix. Attention ; noter		
MX 2 / National 2	50		2T 2T + 4T	100cc - 125cc 175cc - 250cc		
National Open			2 T	125 сс - 300сс		
			4T	250 cc - 450cc		
Junior 125			2T	85 cc - 125cc		
Inter Side-Car / N	ational Side-Ca	•	2T	350-750cc		
			4T	1000cc		
Junioren 85			2T	65cc - 85cc		
			4T	85cc - 150cc		
Kid 65			2T	49cc-65cc		
				+3cc Toleranz		
Women			2T	85cc - 300cc		
			4T	150cc - <mark>450cc</mark>		
E- Cup (electric)				noter le E-Moto règlement.		
Yamaha YZ-Cup				125cc-250cc 450cc		
Kids 65 Junioren 85				.", arrière max. 12") ", arrière max. 16")		
Limite de poids Poids minimum :	65cc 85cc 125cc	53 kg 65 kg 88 kg	150cc 4T 250cc 500cc	73 kg 95 kg 102 kg		

4.1 Machines

Les motos doivent correspondre au règlement technique FIM.

Chaque moto doit être enregistrée lors du contrôle technique avec un numéro de châssis valable. Ces données sont enregistrées via le Racemanager.

Chaque pilote licencié doit enregistrer son (ses) moto(s) par le biais du Racemanager avant la première course. Ce formulaire technique est valable pour la saison complète! Des changements de moto doivent être annoncés avant l'utilisation de la machine! Les licenciés à la journée et pilotes avec licence étrangère doivent remplir le formulaire technique de la machine à chaque course. Via le Racemanager, un pilote peut inscrire une seconde moto à son nom et numéro. Cette machine doit correspondre aux spécifications/conditions de la catégorie de licence concernée. Une seule machine est autorisée par manche. Un changement de moto est interdit dès l'entrée en prégrille. Lors de dommages irréparables, une moto de réserve peut être enregistrée ultérieurement. Celle-ci doit avoir la même cylindrée et doit correspondre aux mêmes conditions de la catégorie que la première moto.



Guidon

La largeur du guidon doit être de min. 600 mm, max. 850 mm.

La protection de guidon est obligatoire sur toutes les machines.

En cas d'absence de protection de guidon au départ/prégrille, le pilote de la machine concerné peut être refusé de la séance d'essais/de la course.

Coupe-circuit

Toutes les motos doivent être équipées d'un coupe-circuit au guidon fonctionnant par interrupteur ou bouton. Celui-ci doit être accessible facilement, sans que la main ne quitte le guidon.

Pour le side-car, le coupe-circuit doit être aussi proche que possible du milieu du guidon. Celui-ci sera relié au poignet droit du pilote par un câble non-élastique et d'une longueur et solidité suffisantes. Un câble spiral (câble de téléphone) d'une longuer maximale de 1 m est toléré.

Protège-pignon

Le pignon de sortie de boîte doit être couvert par une protection. Une protection de chaîne doit être utilisée afin qu'aucune partie du corps ne puisse se coincer entre la chaîne et la couronne.

Toutes les autres caractéristiques techniques doivent être suivies selon le règlement FIM.

4.2 Contrôle de bruit

Pour la mesure, le microphone sera placé à une distance de 2,0 m depuis la ligne centrale de la moto et à un angle de 45 degrés depuis le point de contact entre la roue arrière et le sol (+/-5 cm.) Le microphone doit être situé à une hauteur de 135cm et être dirigé vers le haut à un angle de 10 degrés $(+/-5^{\circ})$.

L'instrument de mesure doit être réglé sur la vitesse maximale. Un tapis de protection d'environnement doit être placé sous la moto.

La mesure de bruit est effectuée lorsque le moteur est chaud. Durant la mesure du bruit, seul le pilote doit être assis sur la moto en position de conduite. A gauche de la moto, le pilote ou un mécanicien est respon-sable que le véhicule ne bouge pas. Pour des raisons de sécurité, le pilote doit débrayer! Le CT effectue la mesure du bruit, il tourne à plein régime le plus rapidement possible (en 0.3 s) ensuite le CT maintient le gaz ouvert durant 1 seconde.

Les données suivantes seront utilisées selon le règlement technique de la FIM / FIM EUROPE:

Limite de bruit machines solo

Limite max. avant la course 114 dB/A (Junioren 85, Scott Kids Cup 65 111 dB/A)
Limite max. après la course 115 dB/A (Junioren 85, Scott Kids Cup 65 112 dB/A)

Limite de bruit MX Side-cars

Limite max. avant la course 114 dB/A Limite max. après la course 115 dB/A

Préinformation: attention 2025,

adaptation de la limite de bruit corrigée vers le bas - 3 dB/A 111/112 dB/A

Avant l'essai chrono, le pilote a la possibilité de faire mesurer le bruit de sa moto sans pour autant obtenir de sanction. Sur demande du pilote lors d'une sanction, le CT doit montrer le calibrage de l'appareil de mesure du bruit.

Les mesures de bruit peuvent être effectuées à tout instant au contrôle technique, à la prégrille, après chaque entraînement et course.

• Après une séance d'essais: + 2 places sur la grille de départ

Après la course : + 5 places au classement de la course concernée

• Le jury peut décider d'autres sanctions.



Pendant une course, si un pilote a un dommage de pot d'échappement (qui n'est pas ou peut être réparé durant la manche), il devra automatiquement à la fin de la course se présenter au contrôle de bruit. S'il s'avère que le niveau sonore est trop élevé, le pilote concerné reculera de 5 places au classement.

4.3 Contrôle technique

Si, lors d'une course, un contrôle technique final est requis avant la publication des résultats, ce contrôle doit inclure un test du bruit d'au moins 3 machines tirées au hasard (par exemple, par le commissaire Swiss Moto ou le directeur de course).

Toutes les machines de chaque catégorie peuvent être retenues pour une durée de 30 minutes après l'arrivée dans le parc fermé et être soumises à un contrôle supplémentaire, si cela est jugé nécessaire.

Les commissaires techniques sont à tous moments autorisés à décider d'une inspection d'une moto ou d'un équipement. Les pilotes se sont engagés à accepter cet examen.

Insuffisance à la moto/ à l'équipement doit être corrigée selon les exigences du CT/CS ou DC dans le délai fixé. Si cela n'est pas le cas, les motocyclettes et/ou pilotes peuvent être refusés au départ.

4.4 Équipement du pilote

Le pilote prend la responsabilité d'être équipé selon les normes avec du matériel en bon état.

Casque

Les casques doivent être conformes aux normes ECE 22.05 et 22.06. Seulement type "P" > pas type `NP' ou 'J'



Attention, les casques aux normes JIS T8133:2007 et SNELL M 2010 ne sont plus acceptés.

A partir de 2026, seuls les casques avec la norme FRHPhb-02 seront autorisés, ceux-ci seront disponibles à partir de 2025.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout instant durant la manifestation. Des casques endommagés, douteux et non conformes aux prescriptions FIM des casques correspondants seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation. Le pilote en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir. Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

Lunettes / gants

Les lunettes et gants doivent être portés dès le début des essais/courses/tours de reconnaissance. À partir de 2024, seules les lunettes roll-off ou les lunettes tear-off avec des systèmes de fixation appropriés seront autorisées. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées par le CS ou le RL.



Vêtements et protections du corps

Bottes de cross, chemise de cross, pantalon de cross, protection de la poitrine et du dos.

Nous recommandons un protège-nuque/neck brace!

Les systèmes air-bag sont autorisés. L'utilisation d'un air-bag doit être déclarée au CT lors du contrôle technique. Il existe une liste FIM des airbags autorisés.

Pour 65cc-125cc, une protection des épaules, des genoux et des coudes est obligatoire. EN1621-1, niveau 1 ou 2.

4.5 Carburant

Essence sans plomb sans additif selon les normes FIM.

4.6 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir les bons numéros sur la moto (devant et sur les côtés) et ceux-ci doivent être fixés solidement et être bien visibles (cf. normes FIM Europe / FIM). Les numéros dans le dos sont obligatoires pour les essais chronométrés et les courses.

Ils doivent être fabriqués dans un matériau rigide et solide et être bien lisibles.

Le logo de l'association doit être apposé sur la plaque frontale (devant, à droite, 45 x 35 mm) conformément aux instructions.









Normes des numéros FIM

Taille minimum	Avant	<u>Côtés</u>		
Hauteur des numéros	140 mm	100 mm		
Épaisseur du trait	25 mm	25 mm		
Espace entre les chiffres	15 mm	15 mm		
Des polices d'écriture standards doivent être utilisées.				



Maillots

Chaque coureur ayant une licence annuelle doit porter un maillot avec son numéro de départ indiqué dans le dos. Les caractéristiques suivantes sont à respecter : le numéro de départ doit apparaître en couleurs contrastées. La hauteur des chiffres doit être de min. 20 cm et dans une police d'écriture conventionnelle. Le numéro doit être bien visible **dans le dos**. Il est obligatoire de porter les numéros de départ lors des essais libres et chronométrés ainsi que lors des courses.

Nous conseillons aux coureurs de ne pas acheter un stock trop important de maillots, car le numéro change d'année en année. Les numéros doivent être identiques maillots - motos. Si ce n'était pas le cas, les numéros devraient être collés sur le maillot. Également pour les pilotes de licence journalière et pilotes étrangers.

4.7 Règlement FIM/Swiss Moto concernant la publicité

La publicité (sponsors) peut être placée sur l'équipement du pilote, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants.

Il est rappelé que dans certains pays (p.ex. Suisse et France), toute publicité pour le tabac et l'alcool de plus de 40° est interdite. En Suisse, selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : interdiction sur l'athlète et la machine.



5 5 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1 Briefing pilotes

A chaque manifestation, une séance des pilotes, soit prévue ou spontanée, pourra être exigée par l'organisation ou le commissaire Swiss Moto pour une seule catégorie ou pour toutes les catégories. Le lieu et l'heure peuvent être mentionnés dans le règlement particulier (inclus l'horaire) de la manifestation. Si une séance des pilotes est prévue sur le programme ou exigée spontanément, les pilotes sont obligés à y participer.

5.2 Lavage

Il est interdit de laver les machines dans le parc des coureurs lorsque l'organisateur met à disposition une place de lavage avec au moins **10 installations** (voir règlement particulier et briefing). En cas de non-respect de cette règle, des sanctions seront appliquées.

5.3 Transpondeur

Le pilote est responsable de la fixation et de la perte éventuelle de son transpondeur. Il doit le ramener propre au bureau de course ou à l'endroit indiqué au plus tard **30 minutes après la dernière manche**. Lors de retard dans la rétribution du transpondeur, les frais y dépendant seront facturés au pilote. Lors de la perte du transpondeur, le montant de CHF 80.- sera facturé au pilote concerné.

5.4 Signaux officiels

Les signaux d'indication doivent être communiqués via des drapeaux recommendée d'une grandeur de **600 mm x 600 mm,** selon ces codes :

Drapeau		Signification			
	drapeau rouge agité	arrêt obligatoire pour tous les pilotes Les pilotes retournent à la prégrille avec la plus grande prudence !			
	Drapeau noire et plaque avec	arrêt pour le pilote concerné			
+Nr.	numéro de pilotes	En Essai libre / temps = disqualification ou changement de transpondeur. Le conducteur entre dans les stands et attend les instructions du RL ou du SK.			
		En course = disqualification. Le pilote quitte la piste par la sortie et va sans mettre en danger le tiers du paddock au pas.			
	Drapeau jaune calme ou pané	Danger immédiat, dépassement et saut interdits			
	drapeau bleu (Fairplay)	laissez place au pilote plus rapide d'un tour arrivant derrière Veuillez tenir votre ligne.			
	drapeau vert	départ libre, départ des essais chronométrés			
2R	tableau d'affichage des tours "2"	la course dure encore 2 tours			
1R	tableau d'affichage des tours "1"	la course dure encore 1 tour			
	Noire- blanc drapeau à damiers	fin de la course			
×	Drapeau médical blanc avec croix rouge	ATTENTION Premiers secours sur la piste, grand ralentissement de vitesse, ne pas dépasser, chaque saut doit être contourné (roues doivent rester au sol)			



Le drapeau jaune + drapeau médical sont valables jusqu'au prochain poste du commissaire de piste. L'âge minimal pour les commissaires de piste est de **16 ans.**

Sanctions en cas de non-respect du drapeau indiqué par un officiel (commissaire de piste, samaritain, directeur de course, commissaire sportif, commissaire technique, président de la manifestation, etc.):

• En course : + 5 places au classement de la course en question

• Aux essais: + 2 places sur la grille de départ

Dans un cas répété ou danger particulier, le jury peut décider des sanctions supplémentaires.

5.5 Catégories / sessions

Catégorie	Cup CS	Essais libres	Essais chronos	essais libres / chronos	tour de recon.	nb de manches	courses
Kid 65	Cup	*5+10'	Chrono 15'	mind. 20 min	OUI	2 L.10' 2Rd oder 12' 1R	45+2 Res
Junioren 85	SM	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L.15' 1Rd oder 2Rd	45+2 Res
Women	Cup	*5+15'	Chrono 20'	mind. 25 min	OUI	2 L.18′ 2Rd	45+2 Res
Junioren 125	SM	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L.20' 2Rd	45+2 Res
National Open	SM	*5+15`	Chrono 20`		OUI	2 L.20` 2Rd	45+2 Res
National 250	SM	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L. 20' 2Rd	45+2 Res
Yamaha YZ-Cup	Cup	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L.18′ 2Rd	45
Seitenwagen	SM	Х	x	10` + 15`	OUI	2 L.18` 2Rd	30+ 2 Res.
MX 2	SM	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L.25' 2Rd	40+2 Res
MX Masters	SM	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L.25' 2Rd	40+2 Res
E-Cup	Cup	5 +10	Chrono 10	Mind. 20	OUI	2. L 12'1Rd	45

Entrainements de départs

Toutes les courses doivent être effectuées sur toute la durée du championnat selon la formule "temps + 2 tours".

5.6 Swiss-Moto E-CUP

INTRODUCTION

Swiss Moto organise dès le 01.01.2024 une Coupe Suisse pour la catégorie Bikes Electric, qui comporte au moins trois courses. Le but de la E-Cup étant d'initié de nouveau coureurs à motocross, ou/et de mettre à disposition une plateforme pour pilotes ne désirants pas participer à un championnat Suisse au complet. Sans indications spécifiques ci-après, les conditions générales du règlement d'E-Moto s'appliquent.

Reglement

Les manches de la E-Cup doivent respecter les règles du Règlement MX. Consulter le règlement MX publié sur le site de Swiss Moto sous : www.SwissMoto.org.

Licence et inscription aux courses

Pour la participation à la E-Cup, une licence Swiss Moto E-Cup est nécessaire.

Le prix de la licence est défini à Fr.180.- pour 2024. Les frais d'inscription par course ainsi que les spécificités de chaque course sont définis dans le règlement particulier de l'organisateur (voir E-Moto-Règlement).



Course et manches

Seulement 3 courses du championnat compteront pour la E-Cup et seront communiquées par le calendrier MX sur le site de Swiss Moto (<u>www.swissmoto.org</u>).

Classement

Le règlement MX fait foi. Ceci également pour l'attribution des points par manche. Un classement sera établi uniquement si au moins trois pilotes seront au début de la course.

Admission licence "E- CUP".

Tous les pilotes (à partir de 16 ans, année de naissance 2008) qui remplissent les directives générales Swiss Moto de la demande de licence via Racemanager sont autorisés à participer.

5.7 Essais / essais de départ / essais chronométrés et qualifications

Lorsque rien n'est précisé, les essais de départ sont autorisés 5 mn avant les essais libres. Les qualifications sont arrêtées selon la durée de celles-ci et l'ordre de départ sera établi à ce moment-là, selon les temps au tour.

Chaque pilote doit avoir effectué au moins un tour chronométré en essais libres ou chronométrés. L'ordre de départ sera établi selon les temps des essais chronométrés. Si un pilote n'a pas de temps issu des essais chronométrés mais qu'il figure parmi les 40 (45) qualifiés, il partira en dernière position. Un pilote ne peut échanger sa place sur la grille avec un concurrent. Si un pilote manque en prégrille, il sera remplacé par l'un des deux pilotes qualifiés de réserve. Les pilotes de réserve partent en dernier. Lorsque la séance d'essais chronométrés se déroule en deux groupes, pour la course, 23 pilotes se qualifient du groupe A et 22 du groupe B. Le 24ème pilote du groupe A et le 23ème du groupe B sont pilotes de réserve.

5.8 Nombre de pilotes

<u>Catégories</u>	max. au départ pour les manches
MX 2/ MX Masters	40 + 2 réserves
Sidecar	30 + 2 réserves
Junioren 85/ Junioren 125/	
National Open / National 250/ Women	45 + 2 réserves
Kid	45 + 2 réserves
Yamaha YZ-Cup / E-Cup	45

5.9 Courses

Prégrille

- La prégrille est fermée 10 min. avant la manche en question comme l'indique l'horaire.
- En cas de retard dans l'horaire, la prégrille sera fermée en agitant la fin de la course précédente.
- Lorsque du retard est pris sur l'horaire officiel, la prégrille sera fermée au moment où le drapeau à damier sera présenté au vainqueur de la manche en cours.
- Les pilotes arrivés en retard perdent leur droit à leur place sur la grille. Ils doivent prendre place derrière, ceci dans l'ordre de leur arrivée en prégrille. Si des pilotes de réserve sont présents, ils ont priorité sur des pilotes qualifiés retardés.
- Avant une manche, une moto placée en prégrille ne peut plus en être sortie. Si une moto est sortie de la prégrille, le pilote en question n'a plus droit de se rendre au départ.

Dans toutes les catégories, 2 pilotes de réserve seront acceptés en prégrille, afin de remplacer les éventuels absents parmi les pilotes qualifiés. Lorsque moins de 40 (45, 30) pilotes sont présents, les pilotes en retard partiront dernier. Le commissaire Swiss Moto avec une personne du club organisateur, est responsable de surveiller la prégrille et de décider des éventuelles sanctions. Il est strictement interdit de fumer en prégrille. Dans le Yamaha YZ-Cup, il n'y a pas de pilotes de réserve. La machine doit être poussée jusqu'au départ par le pilote.



Les personnes non autorisées comme enfants et chiens, etc. n'ont pas d'accès en prégrille.

Tour de reconnaissance

Un tour de reconnaissance est obligatoire avant chaque course (pour l'organisateur). Celui-ci doit être relevé dans le programme du jour. La participation des pilotes au tour de reconnaissance est libre.

Procédure de départ

Quand toutes les places de la première ligne sont occupées, les pilotes restants prennent place dans la deuxième ligne, derrière la poutre. Un changement ultérieur de la place de départ est exclu. Personne n'est admis dans la zone devant ou derrière la grille de départ en dehors des pilotes, des officiels et des photographes.

Les pilotes doivent se tenir uniquement derrière la grille de départ et améliorer leur place de départ uniquement depuis cet endroit. Aucun outil ni fluide n'est autorisé à cet endroit. L'aide de la part d'un tiers est interdite.

Jusqu'au moment où tous les coureurs ont atteint la grille de départ, le starter présente le drapeau vert. Lorsqu'ils sont tous placés, le panneau "15 secondes" est levé. Après ces 15 secondes, le panneau "5 secondes" est présenté et dans un temps de 5 à 10 secondes, la grille de départ est débloquée. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est valable pour toutes les catégories.

Attention_: les pilotes placés en seconde ligne ne devront prendre le départ qu'au moment de la chute de la grille.

Aide au départ

L'assistance technique dans la zone de départ est uniquement autorisée immédiatement après le départ et seulement derrière le bloc de départ. Un repose-pied supplémentaire est autorisé, cependant, il doit être constitué exclusivement **de Sagex, plastique, aluminium, de sable ou de terre**. Seul le premier de l'entraînement chrono peut placer son aide d'appui à l'avance à sa position de départ.

Départ échoué

En cas de départ râté, la course est annulée par drapeau rouge et les pilotes sont invités à revenir à la prégrille puis, sans tour de reconnaissance, à la grille de départ. Si la grille ne tombe pas correctement après 3 tentatives ou 5 mn, le départ sera donné au drapeau.

Δrrêt

Le directeur de course a le droit d'arrêter une manche ou une séance d'essais pour des raisons de sécurité ou dans des cas de force majeure.

Nous prions les pilotes, après un arrêt de course, de rouler avec la plus grande prudence jusqu'à la prégrille, où plus amples informations seront fournies quant au déroulement de la suite de la compétition.

Arrêt de course

Si le directeur de course stoppe une course avant la marque de 51% (durée de la course sans +2 tours), cette course est répétée ou déclarée nulle et non-valable.

Si la course est arrêtée après la marque de 51%, la manche compte avec le nombre de points complet. Par ailleurs, le dernier tour complet avec l'arrêt est déterminant pour les résultats.

Le jour de la manifestation, le jury décide d'une interruption ou d'une éventuelle annulation partielle de l'événement.

Lors d'un arrêt de la course, le pilote doit d'abord se rendre à la prégrille et attendre les instructions du directeur de course.

Mesure de bruit après la séance d'essais / course

Il est en tout temps possible, avant ou après les essais ou manches, qu'un contrôle de la moto et de l'équipement du pilote soit exigé.



5.10 Résultats

Seules les marques officiellement reconnues et les noms de propriétaire d'une licence Swiss Moto construc-teur / importateur peuvent être utilisés (voir la liste dans l'agenda Swiss Moto et code juridique).

Vainqueur du jour

Le vainqueur d'une course est le pilote qui passe en premier la ligne d'arrivée. Les pilotes suivants sont clas-sés selon leur ordre de passage de la ligne d'arrivée.

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classées dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour sinon il ne sera pas pris en compte dans leurs résultats.

Le pilote doit passer au moins une fois la ligne d'arrivée pour être classé. Si ce n'est pas le cas, il est considé-ré n'ayant pas pris le départ !

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Un tour = passage ligne d'arrivée à ligne d'arrivée. Selon règlement FIM.

Ordre des priorités pour déterminer le vainqueur du jour: par manche seront attribués des points selon sys-tème du CS. Classement: le plus de points d'une, de deux ou trois manches. Si égalité de points, la meilleure dernière manche est déterminante.

Èvaluation

Le jury décide si une course avec les pilotes minimum est évaluée ou supprimée.

Remise de prix

Les trois premiers du classement du jour doivent participer à la remise de prix. Au sa contraire, son droit sur les primes et coupe est perdu (en faveur de l'organisateur).

5.11 Transfert de catégorie

Les pilotes des classes Junioren 85/ Junioren 125/ National 250 / National Open, qui ont gagné à deux reprises le titre, doivent passer dans la prochaine catégorie plus élevée. Si un pilote gagne à deux reprises la Coupe Yamaha, il doit passer dans une autre catégorie si, lors de la dernière course, il n'avait pas encore atteint le 27ème anniversaire. La commission MX se réserve le droit d'ordonner une promotion forcée pour les 5 premiers du championnat suisse.

5.12 Contrôle anti-dopage et alcoolémie

Selon dispositions de la FIM/Swiss Moto et Swiss Olympic Association, chaque licencié peut être soumis à un contrôle anti-dopage et d'alcoolémie.

Pénalités : selon les dispositions de Swiss Olympic Association.



5.13 Primes

Catégorie	Junioren 85	Junioren 125 / National Open / National 250	INTER MX 2	INTER MX Masters
Rang	class. du jour.	class. du jour.	par manche	par manche
1	50+Cup	80 +Cup	450	700
2	50+Cup	80 +Cup	300	450
3	50+Cup	80 +Cup	200	300
4	50	80	150	200
5	50	80	140	150
6			120	140
7			100	120
8			90	90
9			80	80
10-15			60	60
16-20			40	40
Total	250.00	400.00	4380.00	5580.00

Women Cup et Side-car / Kids Cup: voir règlements annexes.

Si une manifestation Inter peut se dérouler normalement, avec un public, les primes normales seront payées. Si la manifestation Inter se déroule sans public ou avec un nombre limité de spectateurs (jusqu'à 500), la moi-tié des primes sera payée et selon les classements journaliers.

L'organisateur est libre de verser l'intégralité des prix à tout moment. Sauf avis contraire de l'organisateur, les primes seront versées après l'épreuve sur le compte Racemanager des pilotes bénéficiaires.

5.14 Points / Championnat

Les points ne seront distribués qu'aux pilotes licenciés Swiss Moto à l'année. Les pilotes étrangers et licen-ciés à la journée ne figureront que dans le classement du jour. Exception : MX Masters, cette catégorie étant internationale. Les participants avec licence étrangère prennent part au classement du championnat.

Tabelle des points - classes Inter + side-cars

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Tabelle des points National (National Open / National 250/Yamaha YZ-Cup/ Women/Junioren 125/Junioren 85/Scott Kids Cup 65/E-Cup

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Dès le 20ème rang, chaque pilote évalué reçoit encore 1 point de championnat.



Manifestations comptant pour le championnat

Les manifestations comptant pour le championnat sont disponibles sous : www.swissmoto.org.

Attribution du titre

Aucun titre ne sera attribué si moins de 5 manches ont été disputées durant la saison dans la catégorie concernée.

Toutes les manches indiquées comme telles comptent pour le championnat (exception : Kid's 65 et Side-car → voir règlements annexes).

Résultats biffés

Aucun résultat biffé. Exceptions:

Sidecar, voir règlement supplémentaire

Junioren 85 + Junioren 125: S'il y a un chevauchement entre des manifestations EMX 85 + manifestations WM/EMX 125 avec le championnat suisse Junioren 85 + Junioren 125, il y aura deux résultat biffé par chevauchement (4 manches), mais ceci est applicable dans le cas où au moins un pilote avec une licence CH participe à une manifestation EMX 85 + WM/EMX 125! Si des résultats biffés sont appliqués, ce seront les résultats les moins bons qui seront biffés!

Égalité des points

En cas d'égalité des points, l'attribution du titre se fera au nombes de victoires, ensuite des secondes places, etc. Si les concurrents ne peuvent toujours pas être départagés, les temps d'un certain nombre de courses seront additionnés. Si le résultat demeure le même, la décision revient à la commission.

5.15 Fête des Champions Swiss Moto

La Swiss Moto offre à ses licenciés les prix suivants :

- au Champion suisse une médaille d'or ainsi qu'un diplôme
- au second une médaille d'argent
- au troisième une médaille de bronze

Les 3 premiers d'une Coupe Swiss Moto reçoivent une médaille.

Les passagers seront classés pour autant qu'ils aient accompagné le conducteur durant plus de la moitié des courses prises en considération pour le résultat final de l'équipage.

La licence gratuite et d'éventuels autres prix sont réservés aux champions Suisses et vainqueurs de coupe présents à la fête des champions Swiss Moto.

La Swiss Moto délivre au constructeur ou importateur de la machine du champion suisse un diplôme à condi-tion que le coureur ait participé à chaque manche comptant pour le titre avec une machine de la même marque. Pour recevoir ce diplôme, le constructeur ou l'importateur doit être en possession d'une licence de "constructeur importateur" Swiss Moto.

6 REGLEMENT SUPPLEMENTAIRE

Pour les catégories suivantes, un règlement supplémentaire a été rédigé : Sidecar CS / Women Cup / Scott Kids Cup



7 OFFICIELS

Membres du Jury avec droit de vote

Swiss Moto-MX Commission Commissaire sportiv (CS) avec licence Swiss Moto CS/DC valide

- **Swiss Moto-MX Commission** Commissaire technique (CT) avec licence Swiss Moto CT valide

ou chef chronométreur

Président Comité d'organisation

Membres du Jury sans droit de vote

- Directeur du course (DC) avec licence Swiss Moto DC valide
- Docteur ou de l'équipe médicale responsable
- Secrétaire du Jury
- Commissaire contrôle administrativ (CCA) avec licence Swiss Moto CCAC valide
- Commissaire contrôle technique (CCT) avec licence Swiss Moto CCT valide

Autre aide officielle

Tous les commissaires et représentants de la manifestation sont compétents et garantissent un niveau de sécurité maximum entre autre :

- Chef de piste
- Entretien de la piste
- Commissaires de piste
- Équipe médical

Les personnes en fonction doivent prendre des décisions absolument neutres et objectives.

7.1 Swiss Moto-MX Commissaire sportif (CS) - Président du Jury (Code sportif)

Le commissaire sportif est nommé par la commission Swiss Moto- MX. Il doit être en possession d'une licence de commissaire sportif. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire de directeur de course Swiss Moto tous les 3 ans. Le CS officie sur la manifestation en tant que président du jury et doit veiller à ce que les dispositions du code sportif, les règlements motocross, le règlement particulier et le programme officiel soient respectés.

- Le CS doit être avoir une conduite exemplaire.
- Il doit convoquer et mener les réunions du jury.

7.2 Commissaire technique Swiss Moto-MX (CT)

Le commissaire au contrôle technique est nommé par la Swiss Moto- MX Commission et doit suivre avec succès un séminaire Swiss Moto tous les 3 ans. Le CT est responsable de :

- Contrôle des motos et / ou l'équipement du pilote
- Vérification de l'horloge avec le chef chronométreur
- (Avec les aides du club) placement des pilotes à la prégrille
- (Avec les aides du club) règle de prégrille, voir art. 5.8 et 11.6 prégrille
- Contrôle du bruit sur demande du pilote ou de mécanicien pendant tout l'événement
- Contrôle de l'équipement : conformément à l'article 4.4 équipement du pilote.
- État des motos (transpondeur, échappement, protection du pignon, largeur du guidon, contrôles de bruit après les manches)
- récupérer les transpondeurs avec ACC et les aides.
- Rapport à la réunion du jury: commentaires et contrôles.
- Le CS /CT doit envoyer ses rapports au secrétariat Swiss Moto. Le secrétariat tient une liste des contrôles appropriés et les fournit au CS/CT pour la prochaine course.



7.3 Commissaire Contrôle Technique (CCT)

Le commissaire du Contrôle technique est nommé par l'organisateur et doit participer avec succès tous les 3 ans à un séminaire Swiss Moto.

• Le CCT soutient le commissaire CT Swiss Moto-MX ou le commissaire sportif dans les tâches men-tionnées ci-dessus.

7.4 Commissaire Contrôle Administratif (CCA)

Le commissaire de contrôle administratif est nommé **par l'organisateur** et doit suivre avec succès un séminaire Swiss Moto, tous les 3 ans. Charges :

- Encaissement des finances d'inscription (si, dans des cas exceptionnels, les pilotes ne sont pas inscrits en ligne)
- Encaissement et établissement des licences une manifestation + versement au commissaire sportif sur place (si, dans des cas exceptionnels, les pilotes ne sont pas inscrits en ligne)
- Contrôle des licences et autorisation de départ
- Remise des transpondeurs inclus location (CHF 20.-/weekend).
- Remise bracelets d'entrée aux mécaniciens et aides voir **art. 3.3 passes**.
- Récupération des transpondeurs + nettoyage après la dernière manche.

7.5 Directeur de course (DC)

Le directeur de course est nommé par l'organisateur, sa fonction est neutre entre la Swiss Moto et l'organisateur. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire Swiss Moto de directeur de course tous les 3 ans. L'autorité et les responsabilités du directeur de course sont les suivantes :

- Le DC contrôle et assure que la manifestation se déroule selon le règlement.
- Il contrôle le tracé, il doit entreprendre des modifications de parcours sur demande du jury en vue d'améliorer et augmenter la sécurité des pilotes et des spectateurs.
- Le DC avec le chef commissaire de piste sont responsables de la formation des commissaires de piste. Des instructions sont notamment données avant les essais libres.
- Il surveille avec le CS l'organisation des pré-contrôles et se tient à disposition du CS.
- Il se tient à proximité du départ/arrivée en liaison avec tous les autres postes (contact audio avec médecin, secouristes, responsable du tracé).
- Le DC est responsable de la disponibilité sur place de médecin, secouristes (ambulances), commissaires de piste.
- Le DC a le droit d'interrompre prématurément et de sa propre initiative un entraînement, manche de qualification ou de course pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.
- Le DC a le droit de refuser à un coureur, à un passager ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Le DC a le droit de donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.
- Il peut proposer au jury les recommandations suivantes ; modification de programme, annulation d'une manifestation, sanctions ou exclusions d'un pilote ou d'une machine.
- D'autres compétences sont reprises dans le Code sportif FIM. (FIM 01.4.7)



7.6 Chronométreur

Le chronométreur est nommé en consultation avec la Swiss Moto et Stephan Vetter. Ils doivent être compétents pour utiliser un système de chronométrage moderne avec transpondeur.

7.7 Commissaire de piste

Les commissaires de piste seront fournis par l'organisateur. Ils doivent avoir au moins 16 ans et habillés de manière visible (gilet, etc.).

Deux commissaires de piste sont nécessaires là où le drapeau bleu est utilisé.

Les commissaires de piste doivent être présents à l'heure le matin lors du briefing.



8 SANCTIONS ET PROTÊTS

8.1 Recours et sanctions

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, se référer au code disciplinaire et d'arbitrage de la Swiss Moto. Les sanctions suivantes peuvent être prononcées :**Avertissements**

- Amendes en argent entre 100.00 et jusqu'à 500.00 CHF
- Pénalité en temps ou en points
- Perte de positions
- Disqualification
- Exclusion pour un ou plusieurs manches de championnat.

Des sanctions plus élevées peuvent être prononcées par le commissaire sportif compétent ou le CC de la Swiss Moto.

Les pilotes qui retournent dans le paddock pendant une course ne peuvent pas reprendre la course. - Disqualification pour la course correspondante. (FIM 2.10 / 40)

Les pilotes ne sont pas autorisés à changer la moto pendant une course - disqualification pour la course correspondante (FIM 2.10 / 39). Le pilote qui ne fait pas d'arrêt complet dans les BOX sera sanctionné par - Entraînement + 5 places de départ/ en course + 10 places du résultat de la manche (FIM 2.10 / 36) S'arrêter sur la piste (en dehors des stands) pour parler aux autres = aide d'étranger.

8.2 Protêts / Frais de protêt

Toute réclamation ou protestation doit être déposée, par écrit, au plus tard 30 minutes après la publication des résultats auprès du commissaire sportif ou du directeur de course.

Formes de réclamation: Art. 2.1+2.2 + 2.5 CD / 7.3.9 FIM

Caution réclamation ordinaire CHF 100.--

Caution supplémentaire pour démontage d'une machine CHF 200.--Caution supplémentaire pour contrôle du carburant CHF 1'200.-

Relations bancaires de la Swiss Moto: IBAN: CH96 0900 0000 1200 3456 0, BIC: POFICHBE

En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le CS Swiss Moto, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, mais au maximum CHF 400.00. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.

Si le moteur est conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du dépositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du pilote incriminé. Un protêt ne peut être déposé auprès du Jury que par le licencié directement concerné / CDA 2,2, let. a) + FIM 01.5.33.

Contre une décision de fait suivante prise par un officiel (directeur de course, juge de départ, chronométreur), aucun protêt ne sera accepté:

- Inobservation du drapeau jaune ou médical
- Drapeau rouge / arrêt de course
- Drapeau noir
- Raccourcissement du circuit

Après avoir utilisé tous les moyens de droit et sans réponse de la part des instances de recours, celles-ci (CR Swiss Moto ou FIM Europe) doivent rétrocéder au pilote concerné la caution et les frais de procédure. Date butoir : un an ou 12 mois à dater du pli recommandé lié au recours.

Les amendes et frais de protêt doivent être versés par le commissaire sportif de la Swiss Moto.



9 PISTE

9.1 Inspection/ homologation

L'inspection de la piste est effectuée par le team de David Huguet avant chaque manifestation. Une piste inspectée est considérée homologuée par la Swiss Moto. Le rapport d'homologation/inspection doit être affiché au parc des coureurs.

Chaque piste est soumise à une homologation triennale. Une inspection du tracé doit toutefois avoir lieu chaque année. Si toutefois l'emplacement du circuit changeait ou des modifications importantes avaient lieu, cela impliquerait une nouvelle homologation. Une inspection du circuit a lieu avant chaque manifestation. Les frais de l'homologation / inspection sont à la charge de l'organisateur. Sauf cas exceptionnel (sécurité, force majeure)

9.2 Longueur et largeur de la piste

Longueur minimale: International/National 1,5 km. Le jury peut exceptionnellement accepter des parcours minimums de 1,3 km. Longueur minimale pour les Piste Junioren 85 et Kids 65: 1,2 km. Le jury peut exceptionnellement accepter une Piste d'au moins 1,0 km. Le jury peut accepter une piste différente en raison de force majeure.

Largeur minimale: le point le plus étroit ne doit pas être inférieur à 5 m pour le solo et à 6 m pour le side-car. Une largeur minimale de 8m est recommandée. Pour les épreuves Junioren 85 ou Kids 65, la piste doit avoir une largeur minimale de 4 m. La longueur de la ligne droite de départ: au moins 50m (conseillé), maximum 125m. Il ne doit y avoir aucun saut sur cette ligne.

Tous les obstacles sur la piste doivent avoir un dégagement minimal de 3 m.

9.3 Informations générales sur la piste

Une piste de motocross dispose de toutes les installations requises à l'organisation d'une manifestation motocross. Le tracé peut être composé d'éléments permanents ou temporaires.

Selon les circonstances, le jury peut décider des modifications du parcours avant le départ d'une manche.

Les pistes de motocross doivent être fabriquées avec des matériaux naturels (sable, terre, etc.). Le parcours doit être planifié de manière à ce que la sécurité des cyclistes soit primordiale. Les passages en eau profonde et les rochers sont interdits.

L'utilisation de surfaces en béton ou pavées sur la piste est interdite.

9.4 Sécurité/cordage

En corrélation avec les autorisations cantonales et communales.

Sur chaque côté de la route entière, devrait être une zone de sécurité neutre. La largeur de la zone neutre peut varier, mais elle ne doit en aucun cas être inférieure à environ un mètre.

La zone neutre doit être fermée aux zones de spectateurs avec des barres, des clôtures ou des cordes. Pour les parcours parallèles inférieurs à environ 6 m, cette zone doit être fermée au centre (barrières, cordes, ballots de paille, monticules ou similaires).

Les zones neutres qui ne peuvent pas se rapprocher des zones de spectateurs, avec éventuellement des monticules, des ballots de paille, des banderoles ou similaires, sont limitées.



Marquage du parcours (chaussée)

Le marquage d'itinéraire définit le côté de l'itinéraire utilisé par le conducteur. Les marqueurs de distance peuvent être constitués de plastique (marqueur de parcours), ballots de paille, monticules / Erdbänken, etc.

Les marques de distance peuvent être reliées par des bandes facilement cassables ; Les cordes ne devraient pas, si possible, être utilisés dans cette zone.

9.5 Vitesse moyenne

La vitesse moyenne maximale sur la durée de la course est de 65km/h.

9.6 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approchedu saut. Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu (toutes les classes). On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur qui est présent.

9.7 "Rolling Waves, Whoops

Les washbords et les whoops sont interdits. Les rolling waves sont autorisées. La première vague max. 100cm de haut à partir de la deuxième vague max. 80cm de haut. Les distances doivent être comprises entre 8 et 12 m.

9.8 Ligne de départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ ne devrait pas être supérieure à 125 m (distance entre la grille de départ et le commencement du premier virage). Une longueur minimale de 60 m est recommandée pour les nouveaux circuits. Il ne doit pas y avoir de saut dans cette ligne droite. La largeur de la fin de la ligne droite de départ / Entrée dans le virage de départ doit coïncider à la moitié de la grille de départ (grille de départ 30m- entrée dans le virage de départ min. 15m de largeur)

9.9 Départ

La grille de départ doit être d'une largeur min. de 30m. Entre la grille de départ et la poutre obligatoire derrière la grille de départ, minimum 3 mètres de distance. Distance entre la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, distance minimale de 5 mètres. Droite de départ min. 50 mètres, max. 125 mètres. Fin de la droite de départ/entrée dans le virage de départ, la largeur doit coïncider au min. à la moitié de la grille de départ. (grille de départ 30m- entrée dans le virage de départ min. 15m de largeur)

Minimum 3m de distance de sécurité dans le virage du départ.

9.10 Box

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et le panneautage pendant les courses.

Attention! Cette zone doit-être clairement visible par les pilotes et si possible à un endroit propice pour une vue d'ensemble du circuit. L'entrée ainsi que la sortie doit être signalée par des panneaux. Cette zone de réparation/signalisation ne fait pas partie de la piste. Dès lors, l'aide extérieure est autorisée.

Les pilotes doivent rouler de manière décente dans les box.

Dans la zone de réparations, la présence de personnes non autorisées, en particulier enfants, chiens, etc. n'est pas tolérée. Il est interdit de fumer dans les stands et sur l'ensemble du site de la course.



9.11 Parc Fermé / Mesure du bruit

L'emplacement de la mesure de bruit (parc fermé) doit se trouver sur le retour du circuit vers le parc des coureurs. La distance entre l'appareil de mesure et un obstacle fixe est de min. 10 mètres. Le bruit en arrière plan ne doit pas dépasser 100 dB.

L'accès à la place de mesure n'est autorisé que pour les pilotes, mécaniciens et officiels Swiss Moto.

9.12 Poste de secours

Les postes de secours principaux doivent être situés en dehors de la piste.

Les postes de secours doivent être placés de telle sorte que, dans la mesure du possible, toutes les parties de la piste puissent être atteintes en même temps.

9.13 Emplacements des commissaires de piste

Les emplacements des commissaires de piste doivent être indiqués par des numéros bien lisibles à grande distance et mentionnés avec leur numéro sur le plan du circuit. Les plans correspondants doivent être transmis à la direction de course et premiers secours avant le premier entraînement.



10 RÈGLEMENT MÉDICAL

10.1 Personnel médical sur plac

Médecin de course

Pour chaque course avec les courses de championnat suisses Swiss Moto Inter, au moins un médecin "médecin de course" doit être présent, qui remplit les conditions suivantes :

- expérience avérée en médecine d'urgence et/ou le soin dans des manifestations sportives motorisées, idéalement médecin d'urgence SGNOR
- connaissance du système de santé suisse et du domaine des secours
- souhaitable : diplôme de médecin suisse ou diplôme de médecin étranger reconnu par le ME-BEKO
- une assurance RC propre ou assurance RC par le service de secours est obligatoire
- le service de secours soignant est responsable que le médecin de course dispose des qualifications correspondantes.

10.2 Equipement

Le service médical d'urgence doit veiller à l'accessibilité et aux soins rapides des pilotes blessés. En fonction de la topographie du circuit, l'équipement médical minimal doit être complété. Les ressources humaines et techniques doivent être disponibles pour la prise en charge simultanée d'au moins deux pilotes blessés. Le service de secours compétent mentionne dans le formulaire d'inscription quel équipement est nécessaire pour la manifestation concernée. En fonction de la topographie, il est également recommandé d'utiliser des postes médicaux «groundposts» et/ou véhicules d'urgence de type A (par exemple Quad).

L'équipement minimal obligatoire est le suivant : :

- 1 médecin de course selon 10.1.1
- 1 sanitaire de secours
- 2 assistants de transport, resp. sauveteur / assistant min. niveau 3
- Une tente/container/station avec l'équipement nécessaire qui est aussi disponible dans une ambulance. Ces installations doivent pouvoir être fermées de tous côtés et offrir une protection contre toutes les conditions météorologiques et disposer d'un raccordement en électricité et eau. Il est recommandé au moins un véhicule B2 disponible sur place selon EN1789.
- Idéalement 2 véhicules d'urgence type B2 ou un véhicule B2 et un poste de traitement stationnaire devraient être utilisés équivalents à un véhicule B2.

À chaque instant, l'équipement minimal mentionné ci-dessus doit être disponible sur place et les prescriptions cantonales doivent être toujours respectées.

L'infrastructure nécessaire et l'inventaire du matériel doivent être à disposition pour le soutien élargi de toutes les urgences médicales et de blessés.

L'infrastructure médicale et sanitaire (ambulance ou station de premiers secours) est sous la responsabilité de la personne des secours compétente (dispositif opérationnel) ou du médecin (dispositif médical). Si possible, il faut éviter la traversée du circuit pour évacuer le blessé.

Le responsable du service médical signe le formulaire d'inscription et confirme au jury que l'équipement répertorié est adapté aux risques et circonstances de la manifestation et que les soins adéquats au pilote sont en tout temps garantis.



10.3 Communication, Interruption de la course

Le responsable du service des secours agit en tant que personne de contact pour l'organisateur et est responsable du contact par radio avec le directeur de course. Le médecin sur place est responsable des soins médicaux de la manifestation.

La conduite sur le circuit des véhicules de secours n'est autorisée qu'en accord avec le directeur de course. Le personnel médical traversant la piste doit toutefois être limité au minimum.

10.4 Information préliminaire sur la manifestation

Avant la manifestation, le service de secours compétent informe de la course prévue la centrale d'urgence locale ainsi que l'hôpital le plus proche pour les soins de traumatologie. Le formulaire d'inscription téléchargeable du site internet (www.swissmoto.org) doit être rempli par le médecin compétent/responsable du service secours et envoyé au moins 21 jours avant l'évènement au secrétariat Swiss Moto (adresse mail : sport@swissmoto.org)

10.5 Rapport d'accident

Pour chaque course, le service de secours devra, selon le formulaire officiel « rapport d'accident » établir une liste complète des accidents. Le médecin est responsable pour l'établissement. Le rapport d'accident doit être remis au commissaire sportif compétent lors de la séance du jury. Le rapport sera traité en tout temps de manière confidentielle.

10.6 Contrôle médical

Le directeur de course/commissaire sportif ou médecin de course peuvent à tout instant exiger le contrôle médical d'un pilote.

Retrait de l'autorisation de départ

Le directeur de course/commissaire sportif ou le médecin de course peuvent retirer l'autorisation de départ d'un pilote si la santé du pilote ou celle d'autres pilotes est mise en danger ou s'il refuse le contrôle médical demandé.

10.7 Certificat médical après accident

Dans des cas justifiés, après un accident, un certifical médical peut être demandé pour la prochaine course. La décision va être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les pilotes concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé du site internet www.swissmoto.org. Il doit être signé avant la prochaine course, envoyé au secrétariat Swiss Moto ou être remis au commissaire sportif responsable sur place. Sans la confirmation du médecin, le pilote ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.



11 INSTALLATION

11.1 Chronométrage

Depuis la saison 2019, tous les pilotes titulaires d'une licence doivent disposer d'un transpondeur personnel. Il sera facturé avec la licence puis envoyé au pilote dès réception du paiement. Les nouveaux transpondeurs ne nécessitent aucun entretien, sont livrés avec un support, bénéficient d'une garantie de deux ans et la du-rée de vie de la batterie est 3 ans ! La pile peut facilement être remplacée par le titulaire du transpondeur!

Tous les autres pilotes (titulaires d'une licence journalière, catégories club, pilotes d'autres organisations (participants d'une Swiss Moto coupe, se référer au règlement supplémentaire), etc.) doivent louer un trans-pondeur au tarif forfaitaire de 20 CHF par week-end! Les transpondeurs loués sont complètement livrés, y compris le support et seront d'une couleur différente de celle du transpondeur personnel. Le transpondeur loué sera envoyé par courrier recommandé et le montant de la location sera collecté par l'organisateur au même moment. Une fois les deuxièmes manches terminées, les organisateurs récupèrent les transpondeurs loués.

La location du transpondeur est réglée par l'organisateur directement auprès du secrétariat général de la Swiss Moto à Frauenfeld, cette dernière établira la facture à l'organisateur.

Les pilotes qui ne rendent pas leur transpondeur de location pour une raison quelconque sont priés de le retourner immédiatement à Stephan Vetter, Swiss Moto Timing, Rötistrasse 645, 4716 Welschenrohr. Les transpondeurs perdus sont facturés au pilote respectif pour un montant de CHF 80.-.

Les pilotes qui ne sont pas titulaires d'une licence Swiss Moto peuvent également obtenir un transpondeur personnel aux mêmes conditions offertes aux licenciés!

Infrastructure a mettre a disposition

A) Local de chronometrage

La remorque Swiss Moto sera mise gratuitement à disposition des organisateurs. L'alimentation électrique doit être assurée par l'organisateur.

B) Installation pour l'affichage des résultats dans le box

Une construction contre les intempéries doit être à disposition pour l'affichage des résultats.

- Caisse en bois dim. env. 70 x 70 x 70 cm, avec protection contre la pluie sur le devant et un trou de 7cm sur l'arrière pour le passage des câbles.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz (doit être garanti en tout temps, év. avec un groupe électrogène de secours)

C) Installation pour l'affichage des résultats du speaker

- Emplacement adéquat et sûr, à une hauteur de 1,5 m
- Le moniteur doit être protégé de la pluie.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz

D) Alimentation électrique : chronométrage et box

- Sur demande préalable de l'organisateur, la commission de chronométrage de la Swiss Moto peut
- mettre à disposition l'alimentation électrique nécessaire.
- Dans ce cas de figure il incombe à l'organisateur d'indemniser la Swiss Moto à raison de CHF 300.-
- (sur facture)

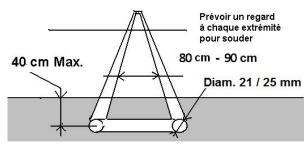


Avantages pour l'organisateur

- Etablissement de la liste déf. des participants dès le passage du dernier coureur au cont. admin.
- Liste de départ par groupe.
- Prégrille pour les courses.
- Résultat des courses imprimées (prêt pour impression) dès la fin de la course.
- Résultats des essais imprimés (prêt pour impression) dès la fin des essais.
- Résultats permanents lors des essais chronométrés par affichage aux BOX et pour le speaker lors du passage de chaque coureur.
- Résultats permanents des courses par affichage pour le speaker dès le passage de chaque coureur.

Au minimum 2 personnes responsables doivent être désignées par l'organisateur pour la distribution et la reprise des transpondeurs de location.

2 tubes de plastique 21mm ou 25mm de diam. a) max. 40cm sous le sol, b) distance des tubes 80cm - 90cm (parallèles). Ne pas monter sur une table de saut (la machine doit avoir un contact au sol).



11.2 Bureau de Presse pour des courses Inter

- □ Salle de presse avec des tables et des chaises et prises de courant
- Certaines copies des résultats devraient se trouver dans la salle de presse

11.3 Bureau de course

- Salle/tente avec table et chaises, branchement électrique
- photocopieuse

11.4 Afficher les résultats

- Au moins 1 tableau d'affichages pour les informations (horaire, règlements, résultats, protêts) à un endroit bien visible
- 1 personne (club) qui affiche les résultats/informations

11.5 Inscriptions

- Pièce fermée ou tente avec lumière
- ☐ Tables + bancs en suffisance
- 1 Commissaire contrôle administratif (club) + 2 aides caisse (club)

11.6 Prégrille

- Doit pouvoir accueillir 45 pilotes (au moins 140 m2)
- Les emplacements doivent être numérotés jusqu'à 45
- ☐ La prégrille doit être clôturée et proche du départ
- L'entrée et la sortie de la prégrille doivent pouvoir être fermées
- Une horloge (fonctionnant par radio) doit être placée à l'entrée de la prégrille et doit être visible
- ☐ Presse-papiers + matériel pour écrire



11.7	Départ
	Grille de départ selon les normes FIM est obligatoire pour chaque course 30 m hauteur au moins 500mm jusqu'à 520mm, largeur au moins 30m Début du virage de départ doit être d'au moins la moitié de la largeur de la grille de départ La grille de départ doit tomber par elle-même 3 m derrière le grille de départ, un bois doit être installé (empêche rouler vers l'arrière de la machine) De la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, au moins 5m de distance. Afin de garantir la sécurité durant le déroulement de la manifestation, les organisateurs doivent se tenir aux prescriptions de la FIM : largeur de la ligne de départ = nombre de partants: chaque machine solo doit disposer d'un mètre, chaque Side-car ou Quad de 2 mètres. Si le nombre admis en première ligne est dépassé, le reste sera placé en deuxième ligne.
11.8	Parc des coureurs
	Chef du parc pilotes Maintenir l'ordre Prévoir des voies d'évacuation En cas de mauvais temps, avoir des tracteurs à disposition Surfaces délimitées pour l'équipe (communication du nombre de m2 par l'équipe au Swiss Moto)
11.9	Installation sanitaire
	Installations sanitaires suffisantes, tant dans le paddock que pour le public. Une toilette doit être fournie à la pré-grille Pour les événements majeurs, des installations sanitaires devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans la mesure du possible, l'eau courante doit être accessible au maximum d'endroits.
11.10	0 Système sonorisation
	Un système de sonorisation pour la course à proximité du puplic. Un endroit approprié pour le speaker. Idéalement avec une tour ou une nacelle. Un système de haut-parleur séparé pour le paddock devrait être disponible chaque fois que possible
11.1	1 Contrôle technique/ parc fermé
	Près de la sortie de la piste Au moins d'une surface de 15 m x 10 m (optimale 15mx20m) Clôturé avec corde ou grilles (de préférence)
11.12	2 Héliport
	Un héliport doit être préparé et supervisé par les services de secours.
11.13	3 Contrôle anti-dopage
	WC séparés Pièce/tente avec table et chaises



11.14 Place de lavage

Lavage avec 10 appareils haute-pression (idéalement)
Place définie avec au moins 10 arrivées d'eau pour nettoyeurs haute pression
S'il n'y a absolument aucun moyen de prévoir une telle installation, cela doit être clairement défin
dans le règlement particulier.

(ATTENTION Si moins de 10 raccordements d'eau sont disponibles, resp. aucune possibilité de lavage, les pilotes sont autorisés à laver dans le parc des coureurs.)

11.15 Extincteurs

☐ 3 extincteurs (Région du départ / prégrille, arrivée/ box, dans ou à proximité du paddock)

Veuillez observer les passages libres prévus pour le service de secours dans le parc des coureurs.



12 REGLEMENT ORGANISATEUR

Les événements se déroulent conformément au Code sportif international de la FIM / FIM EUROPE, à ses annexes et lignes directrices et les règlements particuliers (RP) de l'organisateur.

12.1 Inscription de la manifestation

Inscription de la manifestation : 30 septembre / selon données du secrétariat Swiss Moto

12.2 Correspondance

Chaque année, les manifestations se voient attribuer un numéro de manifestation. Nous prions les organisateurs d'indiquer ce numéro dans toute correspondance.

12.3 Séance des organisateurs

Présence obligatoire à la séance des organisateurs. Chaque organisateur doit prévoir une date de remplacement. Le(s) participant(s) a (ont) le pouvoir de décision quant aux catégories et dates souhaitées. Directeur de course et/ou Président du CO.

12.4 Changement du programme

Le programme des courses déterminé en début de saison, **ne peut être modifié sans l'accord de la commission Swiss Moto - MX**. Une publication préalable de la modification est indispensable. Informer la Swiss Moto - MX de toute modification apportée au règlement particulier. Ladite commission est habilitée à se prononcer audit sujet

Prendre toutes les catégories Swiss Moto dans la mesure du possible.

12.5 Assurance responsabilité civile

En vertu des articles 72 de la LCR (SVG) et l'alinéa 3 de l'Ordonnance sur l'assurance OAV (VVV) chaque organisateur a l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF. 5'000'000. A défaut, le commissaire sportif (CS) est habilité à interdire la manifestation.

Assurance pour les officiels

Les accidents qui pourraient se produire pour un officiel doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

12.6 Affiches, programme, publicité

Sur tous les documents officiels, affiches, programmes etc. le logo Swiss Moto-MX doit être présent. Chaque couverture des livrets de programme doit porter le logo Swiss Moto (ajout le logo FIM pour les manifestations internationales et GP).

Le modèle d'affiche peut être obtenu auprès du secrétariat Swiss Moto.

L'indication locale /club du pilote dans le programme sont obligatoires.

12.7 Publicité Swiss Moto

Les organisateurs sont tenus de soutenir la Swiss Moto par la publicité.

Bannière et matériel promotionnel de la Swiss Moto (dans la remorque Swiss Moto ou chez un membre de la Commission Swiss Moto-MX), et des banderoles doivent être placées à un endroit clairement visible. Le matériel est fourni par la Swiss Moto.

Nous recommandons aux organisateurs de réserver un endroit pour la publicité et la propagande de la Swiss Moto dans le programme officiel et de publier les avantages de la Swiss Moto.



12.8 Bureau de course

Le bureau de course devrait toujours être occupé durent la journée de la course. Ceci est également le point de contact pour la presse, s'il n'y a pas un bureau de presse séparé.

12.9 Réglement particulier (RP)

Le modèle de règlement particulier est à disposition sur le site internet **www.swissmoto.org** et doit être téléchargé par l'organisateur. Les règlements doivent être faits en allemand et en français. La proposition de ces règlements doit être envoyée au Secrétariat Swiss Moto au moins **6 semaines** avant l'événemen et transmise au directeur de course (format Word, pas de PDF!). Cette proposition sera vérifiée, corrigée et signée par le commissaire sportif de l'événement. Le RP corrigé faisant foi doit être passé en format digital et partagé sur le site WEB par le secrétariat de la Swiss Moto.

12.10 Horaire/Catégories

L'organisateur s'efforce de prendre autant de catégories Swiss Moto que possible dans le programme. Dans les championnats parallèles, toutes les courses des catégories Swiss Moto devraient avoir lieu le dimanche et le Championnat AFM- MXRS- Angora de préférence le samedi.

Les courses du championnat suisse Swiss Moto ont la priorité dans l'horaire. Les manches des catégories Inter devraient, dans la mesure du possible, débuter directement après la pause de midi.

Inscription (horaire)

L'inscription doit être terminée au plus tard 15 min. avant les premiers essais libres.

Pause (horaire)

Les pauses doivent être définies comme telles dans le programme. La pause de midi devrait toujours être d'au moins 50 mn.

Intervalle (horaire)

Un intervalle d'au moins **15 minutes** doit être respecté entre l'heure d'arrivée du vainqueur d'une manche et le départ de la course suivante. Les écarts plus courts doivent être discutés et acceptés par le commissaire sportif et directeur de course. Exemple : **13h00-13h20** 20 mn + 2t = 5 mn + 10 mn jusqu'au prochain départ -> **13h35.** Avant et entre les manches d'une catégorie, une pause d'au moins 60mn doit avoir lieu. Entre les essais, 30mn. Une pause d'au moins 60min. doit être respectée avant et entre **les manches de course d'une catégorie**. Entre les entraînements, au moins 30min.

Fin (horaire)

Le samedi, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard à 19.00 h. Le dimanche, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard a 18.30h. Les Kids + Junioren 85 ne doivent pas être programmés en dernier.

Tour de reconnaissance (horaire)

Un tour de reconnaissance est obligatoire (exception voir art. 5.4). Le tour de reconnaissance doit porter sur le circuit dans son intégralité. Après le tour de reconnaissance: en général, retour normal en prégrille.

12.11 Personel

Chaque organisateur doit avoir une licence de directeur de course Swiss Moto.

L'organisateur doit également fournir les personnes suivantes pour aider le DC, CS et CT :

- 1 commissaire contrôle administratif
- 1 commissaire contrôle technique
- 2 aides annexes

Les commissaires doivent avoir une licence Swiss Moto valable (3 ans).

Les personnes citées ainsi que les officiels doivent êtres présents jusqu'à au moins 30 mn après la séance du jury.



12.12 Presse/Photographe

L'organisateur doit faire signer une décharge stipulant qu'il décline toute responsabilité en cas d'accident.

12.13 Speaker

Nous prions l'organisateur d'organiser un speaker parlant au moins 2 langues nationales. Le speaker devra avoir accès à un moniteur de chronométrage, cependant pas nécéssairement celui de la zone de chronométrage officielle.

12.14 Résultats

Une personne doit être nommée responsable de l'affichage des résultats et être chargée d'en faire des copies pour la presse.

12.15 L'inspection de la piste

Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le jeudi soir avant la manifestation. A lui de s'assurer de la participation du directeur de course et celle éventuelle du ou des représentant(s) des pilotes.

Pour le contrôle de la piste, l'organisateur doit préparer 2 plans de piste actuels en format A4, dans lesquels doivent figurer toutes les positions existantes des postes de piste.

Les organisateurs peuvent contacter les personnes responsables avant la manifestation, ils se feront un plaisir de vous aider. Les personnes suivantes sont responsables de l'homologation des parcours : Suisse orientale + centrale: Roger Seewer, Suisse centrale : Stefan Ulrich, Suisse romande : David Huguet

12.16 Zone réparations / box

L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. A cet effet, l'organisateur doit mettre une personne à disposition.

L'entrée et la sortie aux box doivent être signalés pour les pilotes et sécurisées par un commissaire de piste.

12.17 Officiels

Carte Parc, laissez-passer, etc. de tout poste officiel avant l'événement.

12.18 Subsistance, soin des bénévoles

L'organisateur doit fournir une distribution de nourriture séparée pour les aides annexes, de sorte que tous les bénévoles puissent être servis rationnellement.

12.19 Séances du Jury

Participants: cf. art.7

Salle séparée, avec table et chaises et photocopieur.

1ère séance: A la veille de l'événement ou avant la première séance d'essais, si jugé nécessaire

2ème séance: jour 1 à la fin de la manifestation 3ème séance: jour 2 à la fin de la manifestation

Des séances complémentaires seront convoquées par le président du jury. (si nécessaire)



12.20 Repos

Afin qu'une absolue tranquillité dans le parc coureur soit assurée entre 24.00 et 06.00, l'usage de génératrice est interdit. Lors de festivités, la musique doit être réduite au minimum près du parc des coureurs, à partir de 24h.

12.21 Fin de la manifestation

Nous prions les organisateurs de terminer la manifestation aussi tôt que possible, et de remettre les résultats au plus vite à l'Information Sportive et Secrétariat Swiss Moto

12.22 Décompte des billets

Le décompte des billets doit être expédié par le club-organisateur au secrétariat de la Swiss Moto, ceci dans les 30 jours après la manifestation.

13 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant en observant strictement le tri prévu.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est strictement interdit de mélanger les déchets (p.ex. huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement).

Dans le parc des coureurs un tapis absorbant et imperméable est obligatoire sous la moto.

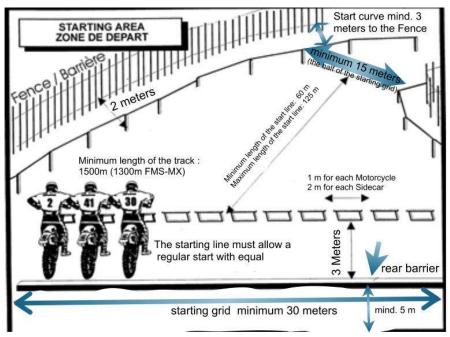
En cas d'infraction, le participant (également responsable de ses aides) est sanctionné par les commissaires sportifs Swiss Moto/SAM d'une amende (en argent, exclusion ou perte de points, voire suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents. Les tapis absorbants, permettant d'éviter des dommages d'environnement, doivent être repris par les participants au plus tard après la clôture de la manifestation ou doivent être correctement débarrassés selon les directives de l'organisateur.

Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables doivent être utilisés.

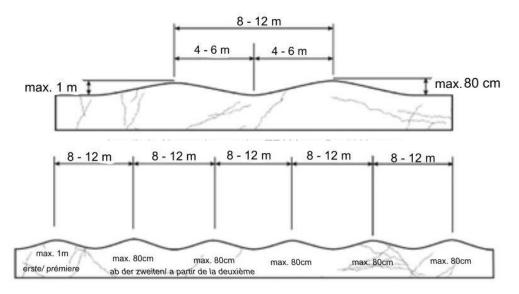


14 DIAGRAMME / LOGOS

Départ

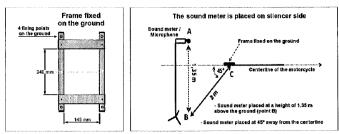


Waves/Rowling Waves

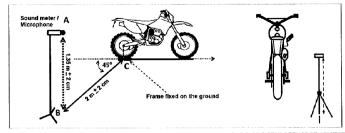


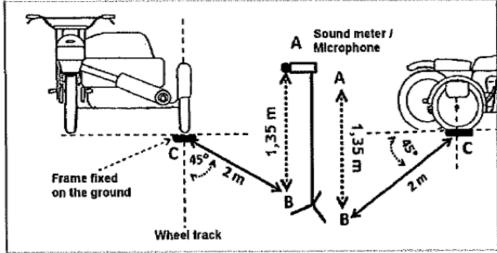


Messure de bruit

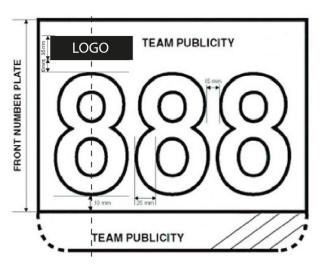


POSITION OF THE SOUND METER IN RELATION TO THE MOTORCYCLE





Numbre de depart

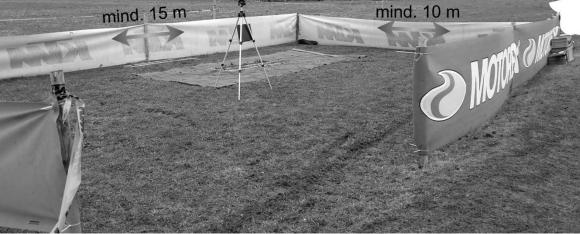




Plan infrastructure (exemple):



Parc fermé / Emplacement pour les contrôles après les manches



La commission se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment. Les pilotes en seront informés par les canaux habituels.

Patrizio FURLATO Président MX Kommission

Eugen HAAG Commissaire technique